

Décision Générale colonial

Décision n° 910 portant expulsion.

n° 910

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 septembre 1948
Numéro JO n° 1 du 31/01/1948	Date du numéro 31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Sur la proposition du chef du service de la sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées de la Côte française des Somalis et dépendances les personnes dont les noms suivent : Issa Ali, Somali Haber Aoual Djibril Abokor, né à Harguessa (Somalie britannique) vers 1930, fils de Ali Mohamed et de Ambaro Hersi, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Ahmed Dembil, Somali Haberjalo Ahmed Farah. né à Bourao (Somalie britannique) vers 1929, fils de Dembil Abdi et de Fatma Ahmed, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Ibrahim Ahmed, Somali Gadabourcy Djibril Younis, né à Bourama (Somalie britannique) vers 1920, fils de Ahmed Guiraneh et de Saarla Elmi, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Osman Omar, Somali Idagaleh Abokor Moussa, né à Harguessa (Somalie britannique) vers 1928, fils de Omar Ali et de Barni Nour, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Ali Didar, Somali Gadabourcy Baabar Moussa, né à Zeilah (Somalie britannique) vers 1929, fils de Didar Boudiné et de Outilla Kayreh, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Mahamoud Abdillahi, Somali Gadabour cy Djibril Younis, né à Bourama (Somalie britannique) vers 1924, fils de Abdillahi Hoche et de Ardo Farah, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Mohamed Ali, Somali Haber Younis rer Warabe, né à Bourao (Somalie britannique) vers 1926, fils de Ali Ahmed et de Saarla Youssouf, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Ibrahim Farah. Somali Gadabourcy Djibril Younis, né à Bourama (Somalie britannique) vers 1922, fils de Farah Affi et de Fatma Ali, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Hassan Djama, Somali Issa Foulaba Maadleh, né à Aïcha (Ethiopie) vers 1920, fils de Djama Miguil et de Bouho Ibrahim, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Youssouf Doualeh, Somali Gadabourcy Mandasse. ne à Zeilah (Somalie britannique) vers 1926, fils de Doualeh Adji et de lima Egueh. pour recel. Abdou Aonad, Arabe Akaï. né au Yémen vers 1932, ti s de Aouard Farahan et de Nahim Ali. pour vol.Mohamed Douleh, Somali Issa Momassan Bah Foulaba. né à Zeilah (Somalie britannique), fils de Douleh Egueh et de Idjo Djama. pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Djibril Gali e. Somali Gadabourcy Djibril Younis, né à Bon rama (Somalie britannique), fils de Galilé Waïss et de Fatum Faraf. pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Abdillahi Warsana, Somali Issa Odahgob rer Ouedid, né à Aïcha (Ethiopie) vers 1922 fils de Warsama Madar et de Fatma Kahin, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Taffir Abdi. Somali Haber Aoual Issa Moussa, né à Berbera (Somalie britannique) vers 1930. fi s de Abdi Naleyeh et de Alma Abdouleh. pour entrée clandestine en Côte française des Somalis; Saïd Ahmed. Somali Haberjalo Moha med Abokor,

né à Bourao (Somalie britannique) vers 1926, fils de Ahmed Farah et de Fatma Abdi, pour entrée clandestine en Côte française des Somalis.

Article 2

— Le présent arrêté sera enregistré. publié et communiqué partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.